MEMODéchets 2023

Je suis votre guide des déchets

application mobile

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

Grandcour

saidef

Infos générales

Financement de la gestion des déchets

Les lois fédérales et cantonales pour la protection de l'environnement imposent aux communes de financer partiellement les frais d'élimination des déchets par des taxes.

- A l'achat de certains articles, vous payez une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de recyclage (PET, piles, appareils)

Triez ? C'est pas sorcier !

Un grand **MERCI** pour les efforts déjà faits et ceux qui sont à venir.

Nous espérons que ce guide de la gestion des déchets, élaboré avec le soutien logistique de la SAIDEF, vous aidera dans cette tâche.

Le tri des déchets : un devoir écologique

Le tri et l'élimination des déchets est un service communal onéreux. C'est également un devoir écologique.

Ensemble nous pouvons diminuer l'impact de nos déchets sur l'environnement et les coûts de fonctionnement de la déchetterie. Les déchets triés sont recyclés ou éliminés de façon à respecter l'environnement.

Signalement des déchets sauvages

Vous vous promenez sur le territoire de la commune et vous reperez un déchet qui n'a rien à faire là (pneus, appareils électroménager, sagex, etc.) : **signalez-le via l'app du MEMODéchets** (QR-Code sur la 1ère page).

Contact et infos

Maison de Ville
Case postale 35
1543 Grandcour
026 667 10 35
greffe@grandcour.ch
www.grandcour.ch

Ma contribution financière

- Un prorata temporis est calculé pour les arrivées et les départs durant l'année civile, le mois entamé est comptabilisé en plein.
- Pour l'élimination des déchets ménagers, une taxe de CHF 0.60 par kilo est perçue à la benne compactante, elle est prélevée sur la carte magnétique, carte qui peut être achetée et chargée à l'administration communale durant les heures d'ouverture (coût CHF.20.-/carte) de ce fait aucun sac officiel n'est requis.

La **taxe annuelle communale** est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de la déchetterie.

Mon réflexe tri à la source

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc..
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économes en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables ...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.

Avec l'app mobile MEMODéchets
la gestion des déchets
est encore plus simple!
Pour plus d'infos consultez le site :
https://www.memodechets.ch

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C002148

Déchets industriels et de chantier

Sont des déchets produits par le secteur économique, les services et l'agriculture dont la composition, la taille ou le volume n'est pas assimilable aux ordures ménagères. Ils ne sont pas repris à la déchetterie et doivent être acheminés dans une usine de broyage.

Déchets verts

Déchets de jardin et branches à apporter à la déchetterie, pour faire du compost.

Grosses quantités et souches non admises: elles doivent être amenées directement chez Fricompost à Avenches (un bon doit être demandé auparavant aux employés communaux ou à l'administration communale).

Attention : les plantes invasives, telles que les chardons et les folles avoines, qui ne sont pas acceptées à la déchetterie et à Fricompost, sont à évacuer de deux manières différentes :

- Les brûler en demandant, au préalable, une autorisation de faire un feu auprès de l'ECA au 021/213.20.01
- Les éliminer avec les déchets ménagers via des sacs poubelles.

Déchets spéciaux

Amener chez Récupération RG SA à Sévaz

026/663.95.95
www.recuperation.ch

Divers

Les feux de jardin sont interdits. La laine de verre n'est pas reprise.

Nous vous prions de bien trier les déchets, car des taxes supplémentaires sont à la charge dela commune en cas de tri non-conforme, car ils nécessitent une manutention supplémentaire. Merci.

Contact et infos

Administration communale
Place des Chavannes 1
Case postale 35
026/667.10.35

greffe@grandcour.ch
www.grandcour.ch

Déchetterie communale
Route du Vully 79
1543 Grandcour

Ayant-droits

La déchetterie est réservée uniquement aux habitants de Grandcour et de Vallon et aux déchets provenant du territoire de ces communes.
Les dépôts en dehors des heures d'ouverture à l'intérieur ou à l'extérieur de la déchetterie sont interdits. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Horaire d'été

Lundi 16h – 17h45
Mercredi 16h – 17h45
Samedi 9h – 11h45

Horaire d'hiver

Lundi 15h30 – 16h45
Mercredi 15h30 – 16h45
Samedi 9h – 11h45

Jours fériés

26.12.2022 Lendemain de Noël
02.01.2023 Lendemain du Nouvel-an
10.04.2023 Lundi de Pâques
29.05.2023 Lundi de Pentecôte
05.06.2023 Fête villageoise
18.09.2023 Lundi du Jeûne
25.12.2023 Noël

Benne compactante

L'usage de la benne est réservé aux habitants de Grandcour.
Tous les déchets doivent être placés dans des sacs plastique, papier, etc.) d'un volume de 110L maximum et bien attachés.
Durant la vidange de la benne ou en cas de panne de celle-ci, il est strictement interdit de déposer des ordures ménagères sur le domaine public. Les contrevenants sont passibles d'amende.

Carte à prépaiement

La carte est remise contre un montant de dépôt de Fr. 20.00.
Ce montant sera restitué lors du retour de la carte, mais uniquement si elle est en bon état. La carte peut être retirée et rechargée à l'administration communale, durant les heures d'ouverture.
Les cartes perdues ou endommagées sont à la charge de son détenteur, y compris le montant du dépôt. En cas de perte, la carte peut être bloquée sur avis à l'administration communale.

Règles de sécurité

- Des déchets coupants, sales, lourds, toxiques sont jetés dans les bennes. C'est pourquoi, la fouille des bennes est interdite.
  Si une personne souhaite prendre un objet, elle doit s'adresser à un employé de la déchetterie, équipé de matériel de sécurité, qui se chargera de récupérer l'objet convoité.
- Les enfants sont sous la responsabilité de leur parent et accompagnant.
- La vitesse est limitée à 10 km/h.

Conseil auprès du personnel

En cas de doute sur le tri de vos déchets, les collaborateurs de la déchetterie se tiennent à votre disposition pour vous renseigner.
Merci de prendre en compte leurs remarques et conseils.
Une amende à hauteur de Fr. 100.— à Fr. 200.—selon le règlement général de police, peut être appliquée dans les cas suivants :

- Refus d'obtempérer aux directives du personnel de la déchetterie.
- Dépôt de déchets sauvages

Sanctions

Les personnes qui entravent le bon fonctionnement de la benne compactante, soit en surchargeant la balance, soit en introduisant des déchets non autorisés (ferraille, meuble, bois, etc.), se verront infliger une amende de Fr. 50.00, plus les frais de remise en marche. En cas de récidive, un montant de Fr. 100.00 supplémentaire sera facturé.

Les autorités communales déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû au non-respect du règlement, des conseils de sécurité et des directives du personnel.

Déchets carnés

A emmener au CCSPA (centre de collecte de sous-produits animaux) Route de Grandcour 86 à Payerne : 026/660.36.12 - en cas d'extrême urgence : 077/447.18.82
Heures d'ouverture:
Du lundi au samedi de 8h00 à 11h30

Comment gérer vos déchets ?

Aluminium
Aluminium et emballages en alu, y compris canettes fer-blanc (boîtes de conserve).
Rincer ou nettoyer les boîtes de conserve, afin d'éviter les odeurs nauséabondes.

Appareils électriques et électroniques
Élément électroménager, réfrigérateur, congélateur, potager

Batteries d'autos
Batteries au plomb

S'adresser pour chaque dépôt au responsable de la déchetterie

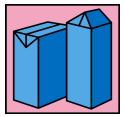

Berlingots / Briques à boissons
Aplatir et revisser le bouchon.

Bois
Bois, vieux meubles
Meubles démontés, châssis

Maximum 1m3 par jour

Capsules en alu
Capsules de café en alu.
Ne pas les mettre dans la benne alu et fer blanc.

Cartouches d'encre pour imprimantes
A déposer dans la benne des déchets spéciaux.

Couche-culotte
Dans un sac en plastique transparent pour permettre le contrôle.
A placer dans le container prévu à cet effet.

Déchets de jardin
Déchets de jardin biodégradables, petites branches, gazon, feuilles = pas de foin, fumier, litière pour chat, grosses branches, cette benne sera utilisée pour faire du compost.

Déchets encombrants combustibles
Déchets encombrants non métalliques (sagex, literie, mobilier avec sellerie, tapis, gros jouet..)

Pas de déchets qui rentrent dans un sac poubelle 35 Lt.

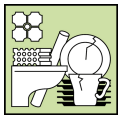

Déchets inertes (petites quantités)
Déchets inertes, céramique, porcelaine, argile, assiettes, tasses, vitres, verres à boissons

Maximum 1m3 par jour.

Ferraille (objets métalliques)
Tout objet contenant de la ferraille.
Pas de spray, pas d'électroménager

Flacons en plastique avec bouchon
Flaconnages plastiques : Produits de nettoyage, Lait, Huile, Cosmétique

A exclure : bouteilles ou tubes de couleur noire

Huiles minérales
Ne pas faire déborder le fût d'huile.
S'il est plein, adressez-vous au responsable de la déchetterie.

Huiles végétales
Ne pas faire déborder le fût d'huile.
S'il est plein, adressez-vous au responsable de la déchetterie.

Médicaments
La déchetterie de Grandcour ne reprend pas les médicaments.
Vous pouvez les ramener dans les pharmacies.

Papier et carton
Plier les cartons, afin de ne pas remplir inutilement la benne.
Uniquement du papier/carton propre.

Peintures
S'adresser au responsable de la déchetterie pour éviter les pollutions.
Placer dans les déchets spéciaux.

PET
Uniquement les bouteilles de boissons en PET avec le logo de recyclage PET - Recycling.

Ecraser et remettre les bouchons.

Piles et accumulateurs
Piles, accumulateurs

Des sets de sachets avec fixation sont gratuitement à votre disposition

Sagex
A éliminer dans la benne des objets encombrants

Textiles et chaussures
Vêtements et chaussures (attachées par paires) propres et encore portables

Pas de vêtements sales et défectueux, chaussure seule,

Tubes lumineux (néon) / LED
Luminaires et sources lumineuses, ampoules

Mettre les ampoules économiques dans le tonneau prévu: elles sont recyclées spécialement.

Verre
Trier par couleur.
Blanc = que blanc
Brun = que brun pur
Vert = toutes les autres couleurs, bouteille de parfum

Verre plat
Ne pas mettre avec les bouteilles.
Placer dans les déchets inertes.

SACS À CROTTES
À LA POUBELLE, PAS DANS LA NATURE!
VIGEFA 12

Mes biodéchets, c'est:

- ✓ déchets et restes de cuisine, crus et cuits **sauf poisson, viande et os**
- ✓ épluchures, fruits et légumes non consommables
- ✓ coquilles d'œufs, marcs de café et thé
- ✓ fleurs et plantes fanées, sapins de Noël (sans décorations!)
- ✓ déchets végétaux de jardin, tailles d'arbres, de haies, branches et arbustes (en fagots - attachés avec de la ficelle biodégradable uniquement - longueur max. 1,2 m, ø max 30 cm et 20 kg)
- ✓ tontes de gazon et d'herbe, feuillages, paille, foin...
- ✓ litières végétales (paille, sciure, copeaux pour petits animaux).

Mes biodéchets, ce n'est pas:

- ✗ restes de viande crus ou cuits, os, huiles, sachets et capsules de thé et café
- ✗ lavures de restaurants et autres établissements publics (homes, cantines,...)
- ✗ ordures ménagères, tubes, berlingots
- ✗ litières minérales (sable à chat, graviers) et excréments d'animaux
- ✗ attaches, ficelles, sacs d'aspirateur, filtres divers
- ✗ mégots de cigarettes, cendres de bois, suie
- ✗ copeaux de tronçonnage, bois traité
- ✗ plantes à problèmes (rumex, chardons, néophytes)
- ✗ vaisselle et langes biodégradables
- ✗ papier, matières plastiques, déchets métalliques, conserves, boîtes
- ✗ piles, débris de verre ou de porcelaine, terre cuite, pierres et cailloux

La plupart de ces déchets peuvent être récupérés dans d'autres conteneurs prévus à cet effet.

La qualité et l'innocuité du compost obtenu dépendent directement de ce que vous y mettez.